COMPTE RENDU

Séance CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER2022 à 18H30

En Mairie de de Chabreloche



Communauté de Communes

Thiers Dore et Montagne

Mairie

15, rue de Lyon - BP 18

63250 CHABRELOCHE

tél : 04 73 94 20 49

fax : 04 73 94 28 60 mairie.chabreloche@wanadoo.fr

Pour mémoire :

**Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2022**

**Nombre de conseillers en exercice:15Présents : 15Votants : 15**

**Conseillers présent(e)s :** DUBOST Jean-Pierre, GENEST Christian,PERRIN Isabelle, TARRERIAS Stéphanie, BROUILLOUX Jean-Louis, DEFOND Eliane,GOUTEY Monique, CHABAUD Christine, ROSE Olivier,FERRET Christian, BERTRAND Alexandre, BREBION Séverine,ROGER Elodie, DEROSSISXavier,BRETTON Julien.

**Conseiller(e)s absent(e)s** :néant.

**POUVOIR** :néant.

M. Xavier DEROSSISa été désigné secrétaire pour la séance.

**Compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2021**

Le compte rendu du Conseil municipaldu 15 décembre 2021 est soumis à délibération.

Adopté à l’unanimité

|  |
| --- |
| **Administration Générale** |

FINANCES

**Offre d’achat de la maison Glaudert**

Monsieur le Maire informe le conseil que la maison de M. GLAUDERT, 19 rue de Clermont est mise en vente aux enchères par le service des impôts fonciers de Clermont-Ferrand. M. Glaudert bénéficiait de l’aide sociale du Département pour ses frais d’hébergement en Ehpad avant son décès et ses héritiers ont refusé la succession.

Il rappelle que l’étude d’aménagement de bourg va démarrer et que la démolition de ce bien vétuste situé dans le centre bourg, peut présenter un intérêt.

Il indique qu’aucune évaluation du bien (géré par le service Gestion des Patrimoines Privées) n’est communiquée afin de ne pas influer sur la vente ou favoriser un acheteur potentiel.

Considérant l’état de vétusté du bâtiment qui semble n’avoir fait l’objet d’aucuns travaux d’entretien depuis de nombreuses années, et le prix du marché actuel de l’immobilier sur le territoire communal, une offre d’achat pourrait être proposée pour un montant de 3 640€ établie sur la base de 20€ le m² (surface totale de la parcelle 182 m²).

Il rappelle également que la commune dispose du droit de préemption sur la zone Ub, dans laquelle la parcelle est située. La commune pourra donc également, si elle le souhaite, faire valoir son droit de préemption dans l’éventualité d’une offre supérieure.

Monsieur le Maire demande l’avis du conseil.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:**

* **Donne** son accord sur cette proposition de prix,
* **Décide** de déposer cette offre auprès du service concerné,
* **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires pour cette opération.

Délibération 1-2022 – à l’unanimité

**DM 1 – BUDGET STATION SERVICE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 71 du 15/12/2022 pour réajustements de crédits sur le budget station-service afin de prendre en charge le stock constaté en fin d’année pour un montant de 53 670,00 €.

**PAD – Subvention Départementale accordée**

Monsieur le Maire informe le conseil qu’il a reçu l’avis d’attribution de la subvention de 9000 € sollicitée pour la réalisation de l’étude PAD.

La première réunion de travail aura lieu mercredi 26 janvier de 10h00 à 16h00. Quatre personnes du bureau d’étude seront présentes. Le déjeuner est prévu au « 10/13 Chez Virginie ».

Un compte rendu détaillé sera établi et transmis au conseil après chaque réunion. Il sera proposé de fixer un planning plus adapté pour permettre une participation plus large des membres du conseil.

**Renouvellement marché de la station-service**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 24 juin 2020 qui prévoyait le renouvellement du marché d’achat de carburant pour la station-service qui prenait fin au 26 juillet 2020.

En raison de la crise sanitaire, un décret permettait de prolonger le marché en cours. L’appel d’offres n’a pas été lancé. Les conditions de report étant terminées, il propose de procéder au renouvellement du marché dans les conditions exposées le 24 juin 2020, à savoir :

L’approvisionnement en carburant de la station-service fait l’objet d’un appel d’offres conclu pour 36 mois. Il s’agit d’un accord-cadre à bons de commande passé sous la forme d’un appel d’offres ouvert.

Vu le volume acheté au cours des trois ans du précédent marché, mais considérant que la crise Covid n’a pas permis un fonctionnement normal, il suggère de retenir les mêmes caractéristiques et les critères qu’en 2017, soit :

Caractéristiques :

Fourniture de carburant de type : Gazole et Sans Plomb 95

Quantité globale de carburant estimée : 2 000 000 L

Durée : 36 mois

Critères de jugement des offres :

Prix des prestations : 80%

Valeur technique de l’offre et respect des délais : 20%

Il demande au Conseil de délibérer.

Après délibération, à l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

* **Décide**de lancer la consultation pour le renouvellement du marché de carburant de la Station-service pour accord-cadre à bons de commande selon la procédure d’appel d’offres ouvert dans les conditions exposées ci-dessus**.**

Délibération 2-2022– à l’unanimité

**Ouverture compte de dépôt de fonds au trésor pour les régies de recettes**

Monsieur le Maire informe le conseil que la trésorerie de Thiers n’encaisse plus les espèces déposées par les agents pour les régies destinées à l’encaissement des locations de salles, loyers des logements Sociaux et des photocopies et droits de place (marché de détail et camion d’outillage). Désormais, les régisseurs doivent se rendre à la banque postale à Thiers pour les dépôts d’espèces uniquement. Les numéros de comptes sont différents (les nouveaux comptes sont ouverts au compte de la Trésorerie donc les RIB sont différents). Alors que des comptes étaient ouverts à la Poste et les dépôts s’effectuaient au bureau de poste de Chabreloche.

Les chèques sont toujours déposés sur les anciens comptes à Chabreloche, mais les accès dématérialisés sont payants (5,90€ par mois). De plus, la DGFIP va probablementdemander leur fermeture.

Des ouvertures de Compte de Dépôts de Fonds (tel que le compte ouvert pour les encaissements de la Station-service) peuvent être ouverts pour remplacer les anciens. Mme Christine LINDRON, Conseillère aux Décideurs Locaux, nouvelle interlocutrice à la Trésorerie de Thiers a été contactée pour information.

Si la Commune souhaite ouvrir les comptes, elle propose de l’aider dans ses démarches.

Il demande au Conseil de délibérer.

**Après délibération, à l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal**

* **Décide**l’ouverture de trois comptes de dépôt de fonds auprès du Trésor pour les régies de recettes dénommées ci-après :
* Régie de recettes Logements sociaux,
* Régie de recettes Locations de salles,
* Régie Droits de place et photocopies.

Délibération 3-2022 – à l’unanimité

ECOLE - PERISCOLAIRE

**Effectif rentrée scolaire 2022**

Le conseil est informé que Madame GENDREAU Directrice de l’école a fait part de la baisse des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire et du risque de fermeture d’une classe, et des répartitions possibles à 5 classes qu’elle a établies.

Isabelle Perrin indique que 94 élèves ont été inscrits en septembre 2021 plus 1 élèves en janvier 2022.

Monsieur le Maire précise que Madame HUC, Inspectrice a sollicité un rendez-vous pour évoquer une possible fermeture de classe.

Concernant la modification des horaires de la garderie, pour mémoire ouverture le matin à 7h00, fermeture le soir à 18h00. Stéphanie Tarrerias dresse le bilan. Le premier enfant arrive à 7h15, peu de retardataire à 18h00. Le bilan est donc plutôt positif.

Isabelle Perrin précise que l’enseignante de la classe de grande section de maternelle est positive au Covid, et l’inspection a prévenu au dernier moment qu’elle ne sera pas remplacée. Six élèves, enfants de personnels soignants ont été accueillis, jeudi quatre élèves devraient être présents. Il fait remarquer que le protocole pose des interrogations.

Monsieur le Maire propose l’achat de capteurs de CO2 pour permettre de faire un contrôle sur la qualité du renouvellement de l’air dans les classes. TDM peut effectuer un groupement d’achat pour l’ensemble des écoles intéressées. L’entrepreneur qui a réalisé les travaux sur la VMC lors de la réfection du groupe scolaire en 2018 a été sollicité pour transmettre les plans et pour avis.

L’objectif est d’évaluer la situation, de conduire à une meilleure gestion du renouvèlement de l’air, et d’apporter des réponses aux parents.De plus, l’Etat subventionne ces équipements.

Le conseil est d’accord sur la proposition d’achat de capteur de CO2, précisant que si le délai est trop important pour un groupement d’achat, de passer la commande en directement auprès d’un fournisseur.

PERSONNEL COMMUNAL

**Lignes Directrices de Gestion**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le nouveau dispositif créé par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique appelé Lignes Directrices de Gestion (LDG) présenté le 15 septembre 2021, et le projet exposé qui a été présenté au Comité Technique pour avis avant adoption par le conseil.

Pour mémoire, elles sont arrêtées dans chaque collectivité et établissement public par l’autorité territoriale, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion. Elles sont fixées pour 6 ans maximum, et révisable 1 fois en cours de période après avis du CT.

Le document définit une stratégie pluriannuelle de son personnel, à savoir :

1. Etablissement d’un l’état des lieux de la situation (indicateur quantitatif à partir de l’année précédente)

* La situation des effectifs (services, nombre, filières, cadres d’emploi, grades)
* La pyramide des âges, les mouvements constatés et à venir (arrivées, départs, et leurs causes)
* Le budget, les rémunérations, la part du régime indemnitaire
* Les avancements (échelons, grades, promotions)
* L’absentéisme,
* Les formations
* Les accidents de travail, la maladie
* Le handicap
* L’Action Sociale et protection sociale complémentaire
* Les relations
* Les conditions de travail

1. Définition des enjeux et objectifs de la politique de ressources humaines, en matière de recrutement, d’avancement, d’évolution professionnelle et de conditions de travail ;
2. Définition des mesures favorisant l’évolution professionnelle des agents et leurs accès à des responsabilités supérieures : identification, élaboration et finalisation des projets professionnels des agents ;
3. Les LDG concernant la promotion interne des agents sont gérées et arrêtés par le CDG ;

Les représentants du personnel ayant voté défavorablement et ayant sollicité une programmation prévisionnelle de stratégie pluriannuelle, un nouveau projet, joint en annexe de la présente délibération, a été transmis avec pour seule modification l’ajout d’un tableau comprenant une prévision des mouvements de personnel pour les cinq prochaines années. Le projet a reçu un avis favorable à l’unanimité.

**Le Conseil municipal, après délibération, à l’unanimité des membres présents, adopte le projet des Lignes Directrices de Gestion pour la commune.**

Délibération 4-2022 – à l’unanimité

**Renouvellement CDD à l’école**

Dans la continuité des mesures sanitaires liées à la COVID, Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de Marie MOISSET a été reconduit jusqu’au 7 juillet 2022.

Il indique que si le contrat devait être renouvelé à la rentrée de septembre 2022, une nouvelle délibération sera nécessaire.

CULTURE - ANIMATION LOCALE – ASSOCIATIONS - TOURISME

**Fêtedes Aînés**

Monsieur le Maire propose de redéfinir les critères d’invitation des ainés afin de clarifier les réponses à apporter aux administrés qui interrogent sur les conditions d’octroi des colis ou d’invitation à la fête.

Il est proposé d’établir un questionnaire avec plusieurs propositions pour prendre une décision avec l’ensemble du conseil.

**Convention de passage et balisage GR3**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de passage et balisage des sentiers de randonnée (GR) annexée à la présente.

Il précise que le Comité Départemental de randonnée pédestre du Puy-de-Dôme intervient depuis plusieurs années sur le territoire, le GR est très emprunté, il se trouve sur le chemin des pèlerins qui se rendent à St Jacques-de-Compostelle.

La convention concerne principalement une modification du tracé du GR3 passant par la Commune, évitant la portion longeant l’autoroute en raison d’une pollution sonore et atmosphérique et représentant peu d’intérêt.

Considérant le nouveau tracé évitant la traversée du bourg et ses commerces, alors que ceux-ci permettent aux randonneurs de se ravitailler (épiceries, boulangerie, pharmacie...), et le point d’hébergement proposé par la commune également dans le centre ;

**Le Conseil municipal, après délibération, à l’unanimité des membres présents,**

* **Emet**un avis défavorableà cette proposition et **s’oppose** à la signature de la convention,
* **Demande** que le Comité présente une nouvelle proposition de convention prenant en compte les observations formulées.

Délibération 5-2022 – à l’unanimité

AFFAIRESGENERALES

**Candidature au contrat de relance de transition écologique (CRTE)**

Monsieur le Maire expose au conseil le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) dont bénéficie la Communauté de Communes Thiers Dore Montagne et ses communes membres.

L’objectif est la relance de l’activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation économique, écologique, sociale et culturelle de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Il indique que les communes ont inscrit une enveloppe budgétaire pour bénéficier du programme. Pour Chabreloche il a proposé l’inscription du programme d’aménagement durable pour une enveloppe de 1 300 000€. Le projet du PAD est un projet concret qui répondaux enjeux définis dans le plan de relance.

**Compte rendu Réunions extérieures-réunionsdes Commissions–informations**

* Concernant l’Assemblée Générale de l’association des Donneurs de Sang, Eliane Defond indique un bon bilan, et rappelle notamment le bon déroulement et les bons résultats financiers de la marche organisée dans le cadre de la lutte contre le cancer en association avec la commune. Lors du dernier don du sang organisé le 4 janvier 2022, 61 personnes se sont présentées dont 2 nouveaux donneurs.
* Isabelle Perrin informe le conseil que le spectacle de la saison culturelle initialement prévu le 30 janvier est reporté au dimanche 8 mai du fait d’une indisponibilité des acteurs.
* Monsieur le Maire informe le conseil qu’il a été sollicité pour un hébergement dans la salle des randonneurs pour une personne de passage qui n’avait pas réservé. Il demande au conseil son avis sur la conduite à tenir dans ce type cas exceptionnel. Olivier Rose indique que la boulangerie étant ouverte le week-end, il avait été convenu avec les services de la mairie qu’il dispose d’une clé pour permettre un accès à l’hébergement en cas d’arrivée un samedi ou un dimanche, et que cela répondrait à ces exceptions.
* Monsieurle Maire fait part de la demande de Mme LHOR de disposer d’un emplacement permanent pour installer un camion pour la vente de pizzas à emporter. Il précise qu’elle a sollicité des aides financières auprès de TDM, mais qu’elle ne peut y prétendre en l’absence d’un local fixe.

Olivier Rose souligne le fait que des autorisations ont été donnés à d’autres demandeurs pour un jour de la semaine uniquement, et non un stationnement permanent. De plus, cela représenterait une concurrence plus déloyale vis-à-vis des restaurateurs installés sur la commune.

Monsieur le Maire indique que sur les trois demandes précédemment reçues, seule une enseigne vient effectivement proposer ce service. Il demande l’avis du conseil.

Certains élus relèvent que, à la différence des autres demandeurs, Mme Lhor est domiciliée sur la commune et envisage peut-êtreune évolution vers une installation fixe.

Monsieur le Maire propose une autorisation d’occupation du parking poids lourds Rue de Clermont pour une période de 3 mois. Le conseil est majoritairement favorable.

* Jean Lou Brouilloux fait remarquer l’effacement de la signalisation au sol dans le bourg et plus particulièrement l’insécurité pour les automobilistes qui empruntent la route de ST Thomas dans le virage à hauteur de la boulangerie Valleix. Christian GENEST l’informe que la réfection incombe à la commune dans l’agglomération et que des devis sont en cours.
* Séverine Brebion signale un trou dans la chaussée sur la route de Combre. Christian Genest répond qu’il s’agit d’une bouche d’eau qui avait été recouverte lors de la réfection de la chaussée et volontairement mise en évidence par les services municipaux à sa demande. La remise en état est prévue.

**Calendrierdesprochainesréunionsdu Conseil**

ProchainesréunionsduConseil municipalfixées :

* **Mercredi 16 février 2022 à 18h30**
* **Mercredi 2 mars 202218h00 commission des finances**
* **Mercredi 16 mars 2022 à 18h30**
* **Mercredi 13 avril 2022 à 18h30**

|  |
| --- |
| **Délégation au Maire** |

Le Maire communique au Conseil Municipal, qu’envertu des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivitésterritoriales et de ladélibération n° 38/2021du 28avril 2021 et portantdélégationduConseil Municipal au Maire, il n’aprisde décisiondans lecadrede cette délégation.

***L’ordredujourétantépuisé, laséanceestlevéeà28h18.***

***Prochaineréunionduconseilfixée au mercredi 16 février 2022 à18h30.***

***Lelieuseraprécisé sur laconvocationenfonctiondesprochainesdirectivessanitaires.***